Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Refus ouverture des droits ARE

Par Aide

Bonjour, j'ai une question concernant les droits ARE
Merci de vos réponses
Je vous résume ma situation:
- CDI du 04/01/2016 au 05/10/2022 que j'ai quitté pour un CDD contractuel
- CDD contractuel du 06/10/2022, que j'ai quitté fin avril pour un CDI signé le 04 et débutant le 09 pour des raisons d'organisation interne
- l'employeur a mis Fin de ma période d'essai le 15/05/23
- (Anticipation de l'ouverture de mes compte Pôle Emploi en ligne le 12/05/23 suite aux menaces de l'employeur)
- Demande d'indemnisation le 16/05/2023

Aujourd'hui Pôle Emploi m'informe du refus de l'ARE la raison de la rupture de contrat CDD contractuel le 27/04 est une "démission" . Or, j'ai quitté cet emploi pour l'emploi en CDI pour lequel l'employeur a mis fin à la période d'essai
Logiquement je me retrouve privé d'emploi involontairement !
Je ne comprends pas ce refus, j'ai fait une réclamation et j'aimerais anticipé une procédure contentieuse.

Je vous remercie pour votre aide.

Par morobar

Bonsoir,
CDD contractuel
Qu'est-ce que vous entendez par "contractuel " : Un CDD de fonction publique ?

Par Aide

Bonjour
Oui contractuel de la fonction publique.
Merci pour votre réponse

Par morobar

Avertissement: mes connaissances datent un peu.

La rupture d'un CDD contractuel n'est pas autorisée même pour la signature d'un CDI, contrairement au secteur privé.
Il s'agit d'une démission soumise à l'autorisation de l'administration concernée.